

Délibérations du Comité de Programmation du 13 juillet 2009 en consultation écrite

Contexte de la consultation écrite :

Lors du Comité de programmation du 16 avril dernier, le CP a agréé les 6 premiers projets du nouveau Leader/FEADER. A cette date, la convention qui lie le GAL aux autorités de tutelle (Etat, Région et Département) n'était pas signée. Cette signature officielle a été réalisée le 10 juin 2009.

Afin de valider juridiquement les décisions prises, et de pouvoir enfin entamer le processus administratif de ces 6 dossiers, il était nécessaire de formellement reconsulter le CP après la date de signature de notre convention.

D'autre part et concernant 2 projets déjà agréés, des modifications du plan de financement sont intervenues, avec une répartition des financements privés différente pour l'un, et une diminution du montant FEADER pour l'autre.

Durant la période de consultation des membres du Comité, du 15 au 29 juillet 2009, aucune voix contre ni d'abstention ne s'est exprimée.

Le Président Eric CORREIA déclare donc que le Comité de Programmation peut décider valablement et s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur les dossiers suivant.

N° G.A.L	N° OSIRIS	Intitulé du dossier	Porteur de projet	Montant FEADER	Avis du Comité
313/1		Edition de rando-guides	Office de Tourisme Des 3 Lacs	3 485,77 €	Favorable unanimité
<p><u>Rapport d'instruction du GAL</u> : des itinéraires de randonnée ont été conçus de manière à répondre à la demande croissante des marcheurs (du promeneur du dimanche au randonneur assidu), mais aussi d'inciter à la découverte des patrimoines locaux.</p> <p>Le but est d'offrir un nouveau support des différents sentiers balisés sur l'ensemble des 10 communes. Cet outil permettra de valoriser le patrimoine naturel et culturel et permettra également de développer l'activité de la pratique de ce loisir et ainsi renforcer une des images phare du territoire. Le fruit de ce travail de collaboration entre l'Office de Tourisme et les communes est l'édition d'un « topoguide » de randonnée pour la saison 2009. Celui-ci va regrouper plus de 50 circuits, soit plus de 350 kilomètres de sentiers balisés (selon les normes de la Fédération Française de Randonnée Pédestre).</p> <p>La cartographie choisie est une cartographie dessinée mais, représentant l'espace réel qui nous entoure. Sur ces cartes seront dessinés les éléments du patrimoine naturel et culturel d'après les photos des monuments.</p>					
323E/1		Rencontres du fait divers	Association rencontre du fait divers	9 777,78 €	Favorable unanimité
<p><u>Rapport d'instruction du GAL</u> : 3^{ème} rencontres du fait divers, source d'inspiration intemporelle, a croisé tous les supports d'expression culturelle : le cinéma, la littérature, la bande dessinée, les arts plastiques, le théâtre... Le fait-divers intéresse tout le monde. Il possède désormais ses rencontres, son public, son siège.</p> <p>Le projet 2009 : Après s'être intéressées à l'influence des médias, puis au rôle tenu par la femme dans les grandes affaires criminelles, les Rencontres du fait-divers chercheront à comprendre comment s'enracinent les légendes en vue de déterminer pourquoi et comment un fait-divers a pu se situer à l'origine de leur éclosion. Partant, la question posée nous conduira à revisiter les incontournables de notre temps : certains de ces faits-divers contiennent-ils le germe, les protagonistes, les ingrédients, l'intrigue, de légendes à venir ?</p>					



N° G.A.L	N° OSIRIS	Intitulé du dossier	Porteur de projet	Montant FEADER	Avis du Comité
421/1		Coopération transnationale «de l'idée au projet / 6 000 €»	GAL Pays de Guéret	6 000,00 € (2 700 € de l'Etat)	Favorable unanimité
<p><u>Rapport d'instruction du GAL</u> : le GAL souhaite développer et renforcer son partenariat transnational (Italie et Suède) en l'étendant au Canada, avec l'Université de Sherbrooke. L'Université dispose de six campus, dont trois sont situés à Sherbrooke, avec notamment le Campus de la santé qui regroupe la Faculté de médecine et des sciences de la santé, l'hôpital Fleurimont du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), l'Institut de pharmacologie de Sherbrooke, le Centre de recherche clinique Etienne-Le Bel, la Bibliothèque des sciences de la santé. Outre le lien évident entre les Universités et la licence-pro de Guéret, ce nouveau partenariat avec le Québec permettrait également de relancer la coopération transnationale européenne dans le cadre du nouveau plan Leader, et plus spécifiquement sur le vieillissement de la population, en ciblant de nouvelles applications de la technologie, de la création de nouveaux services et par conséquent, d'une approche économique du développement de la qualité de vie en milieu rural.</p>					
431/1		Animation et fonctionnement 2008 /2009 du GAL Leader	GAL Pays de Guéret	79 428,00 €	Favorable unanimité
<p><u>Rapport d'instruction du GAL</u> : contractuellement, le GAL assure toute l'assistance technique nécessaire aux porteurs de projets, le suivi et l'évaluation du programme auprès du CP et des Autorités publiques (voir le détail des missions sur le formulaire de demande). Cette activité concerne 2 ETP et tous les frais de fonctionnement afférents.</p>					
323D/1		L'évènement « Forêt follies » (septembre 2008)	Creuse Oxygène	11 000,00 €	Favorable Unanimité (moins 1 non participation au vote)
<p><u>Rapport d'instruction du GAL</u> : 1^{ère} édition Forêt Folies 2008 : créer un événementiel sur le développement durable autour de la Forêt et l'arbre en pleine forêt. Les mille et un visages de la forêt et du bois se composent de deux jours d'animations dédiés à la forêt et à la filière bois. Forêt Folies vise différents objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le grand public à la forêt et au bois au travers d'initiative pédagogiques, ludiques, festives, récréatives et artistiques, - Mettre en évidence le savoir-faire et les compétences de la filière bois, - Provoquer des rencontres sur le thème du bois et de la forêt, - Promouvoir les activités de pleine nature (VTT notamment) du Club Creuse Oxygène. 					

Pour Creuse oxygène, le montant FEADER Leader ne change pas, le montant des dépenses éligibles est revu à la hausse et passe de 52 386,04 € à **55 786,72** pour un total de dépenses de **80 249,71 €** La répartition des cofinancements publics nationaux reste inchangée et les financements privés sont modifiés, soit :

Région (8 000 € sur le total)	6,45%	(3 600,00 € pour le FEADER et 4 400 € de Top Up sur les dépenses non éligibles à Leader)
Département (4 000 € sur le total)	3,23%	(1 800,00 € pour le FEADER et 2 200 € de Top Up sur les dépenses non éligibles à Leader)
Communauté de communes de GSV (8 000 € sur le total)	6,45%	(3 600,00 € pour le FEADER et 4 400 € de Top Up sur les dépenses non éligibles à Leader)
FEADER Leader (11 000 € sur les dépenses éligibles Leader)	19,72%	55% de (3 600 + 1 800 + 3 600 + 11 000 = 20 000)
Sous total 1	35,85%	
financement MO (20 257,72 €)	36,31%	
Recettes billetterie (15 529 €)	27,84%	
Sous total 2	64,15%	
TOTAL	100,00%	



N° G.A.L	N° OSIRIS	Intitulé du dossier	Porteur de projet	Montant FEADER	Avis du Comité
323E/2		Aménagement de l'écomusée Tuilerie de Pouligny	Municipalité de Chéniers	16 654,41 €	Favorable unanimité

Rapport d'instruction du GAL : La phase 1 du projet d'aménagement et de développement de l'écomusée Tuilerie de Pouligny concerne la mise en scène du spectacle multimédia, le renforcement de la muséographie du site et l'équipement des salles d'animation pour leur permettre de disposer d'outils aux normes en vigueur et pouvant accueillir un groupe complet à l'abri.

Un nouveau film sera réalisé, et présentera en 7 minutes l'histoire de la rencontre de l'homme et de l'argile de - 10 000 ans av JC aux ailes des navettes spatiales. Ce film d'introduction trouvera une suite et un écho dans les films réalisés pour les pupitres qui s'installeront sur le site. L'objectif de cette salle sera de faire comprendre aux visiteurs le lien inflexible liant l'homme et l'argile.

Un espace muséographique sera aménagé avec l'implantation de six pupitres multimédia et Aménagement de la partie accueil du site avec mobilier et équipements spécifiques.

Sur la mesure 323 E, il est nécessaire de distinguer les dépenses matérielles (investissements) plafonnées à 50% des dépenses totales éligibles, des dépenses immatérielles (fonctionnement) plafonnées à 80%. Or, sur la 1^{ère} version, le calcul FEADER s'était effectué sur un plafond global de 80%, même pour les investissements. De fait, le financement minimum de la Municipalité de Chéniers doit être revu de 20% à 30,63% et le montant FEADER Leader passe de 16 654.41 € à 10 753799 €.

Plan de financement Tuilerie de Pouligny / Mairie de CHENIERS Version 1

EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes des dépenses	Montant en €	Nature des concours financiers	Montant en €
Investissements (50% maxi)	- €	Dépense publique nationale	27 757,35€
immobilier		Etat (Contrat pays 2008/2010)	16 654,41 €
aménagement		Région (Contrat pays 2008/2010)	11 102,94 €
étude		Département	
Fonctionnement (80% maxi)	55 514,69 €	Commune de Chéniers	
films, maquettes, agencement mobilier etc.	55 514,69 €	Communauté de Communes	
		Pays	
		Concours FEADER sollicité	16 654,41 €
		Commune de Chéniers	11 102,94 €
		Autofinancement	11 102,94 €
TOTAL	55 514,69 €	TOTAL	55 514,70 €

Etat	30,00%
Région	20,00%
FEADER Leader	30,00%
	80,00%
financement MO	20,00%
	100,00%



Plan de financement Tuilerie de Pouligny / Mairie de CHENIERS Version 2

EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes des dépenses	Montant en €	Nature des concours financiers	Montant en €
Investissements (50% maxi)	19 669,69 €	Dépense publique nationale	27 757,35 €
agencement mobilier etc.	19 669,69 €	Etat (Contrat pays 2008/2010)	16 654,41 €
		Région (Contrat pays 2008/2010)	11 102,94 €
		Département	
Fonctionnement (80% maxi)	35 845,00 €	Commune de Chéniers	
films, maquettes etc.	35 845,00 €	Communauté de Communes	
		Pays	
		Concours FEADER sollicité	10 753,99 €
		Commune de Chéniers	17 003,35 €
		Autofinancement	17 003,35 €
TOTAL	55 514,69 €	TOTAL	55 514,69 €

Etat	30,00%	(5 279,23 € pour le FEADER et 11 375,18 € de Top Up)
Région	20,00%	(3 519,49 € pour le FEADER et 7 583,45 € de Top Up)
FEADER Leader	19,37%	55% de (5 279,23 + 3 519,49 + 10 753,99 = 19552,71)
	69,37%	
financement MO	30,63%	
	100,00%	

Guéret, le 29 juillet 2009
 Le Président du GAL Pays de Guéret
 Eric CORREIA

